



Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie

Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Travailleurs.euse essentiel à revenu modeste : Plus que 2 semaines pour demander les 1 600 \$ du PIRTE

Sherbrooke, 30 octobre 2020 – Alors que la période pour présenter une demande au PIRTE s'achève, les Associations coopératives d'économie familiales (ACEF) constatent que beaucoup de [travailleurs essentiels éligibles](#) ne l'ont pas encore demandé. Cette situation inquiète. En effet, 1 600 \$ qui dorment sur la table, c'est beaucoup d'argent ! La [demande](#) doit être effectuée en ligne au plus tard le 15 novembre 2020.

Le PIRTE c'est le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels. Il a été mis en place par le gouvernement du Québec pour reconnaître la contribution essentielle de certains travailleurs pendant le confinement général du printemps. Ce programme vient compenser pour la différence entre le salaire de ces travailleurs et les programmes d'aides versés par les programmes du fédéral.

Si vous avez continué à travailler pendant que tout était fermé vous étiez probablement un travailleur dans un [service essentiel](#). Voici quelques exemples de services essentiels : alimentation, santé, quincaillerie, pharmacie, service de paie, télécommunications. Pour vérifier si vous étiez à l'emploi d'un service essentiel, vous pouvez consulter le [site](#) de Revenu Québec ou téléphoner au 1-844-456-3050.

Seuls les travailleurs essentiels qui auront gagné entre 5 000 \$ et 28 600 \$ pour l'année 2020 peuvent demander le PIRTE. C'est le revenu individuel qui est pris en compte. Le revenu du conjoint ou des parents n'est pas considéré. D'autres conditions s'appliquent. Pour plus d'information, nous vous invitons à visionner la [vidéo](#) sur le site Monacef.ca ou à consulter le [site de revenu Québec](#).

« Le PIRTE s'adresse aux personnes qui ont des revenus de travail relativement modeste et un montant de 1 600 \$ peut représenter une grosse somme d'argent pour ceux-ci. Il est important qu'ils le demandent maintenant puisque ce programme n'est pas rétroactif. Après le 15 novembre, il sera trop tard. » explique Sylvie Bonin, coordonnatrice de l'ACEF Estrie. Mais, attention, précise Mme Bonin, pour chaque semaine de travail admissible, vous ne devez avoir reçu aucune somme relative à la PCU ou au Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19).

L'ACEF-Estrie est disponible pour répondre à vos questions. 819-563-8144

- 30 -

Pour information :
Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF
819-563-8144
cell : 819-574-5198